Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM)

Chère Madame, cher Monsieur,

La LTPM est entrée en vigueur le 1er octobre dernier et elle introduit notamment le registre suisse de transparence (TranspaReg), ainsi que de nouvelle obligations pour de nombreuses entreprises (principalement les personnes morales suisses, SA et Sàrl, qui étaient au demeurant déjà soumises depuis 2015 à l'identification des ayants droit économiques), à savoir :

- Identifier et vérifier les ayants droit (personnes physiques) économiques qui exercent en dernier ressort le contrôle sur l'entreprise ;
- Documenter et conserver les informations y relatives ;
- Annoncer lesdits ayants droit économiques au registre précité (TranspaReg) ;
- S'assurer de l'exactitude de ces informations et qu'elles demeurent à jour.

La notion d'ayant droit économique se comprend d'une personne qui détient directement ou indirectement au moins 25% du capital ou des droits de vote, mais comprend aussi la personne qui exerce le contrôle d'une autre manière (notion large).

Pour les entreprises déjà existantes le 1er octobre 2026, les premières échéances s'échelonnent entre janvier et avril 2027 (dépendant de la structure de l'entreprise et du type de contrôle auquel elle est soumise) et un délai transitoire court jusqu'au 1er octobre 2028 pour le cas précis des entreprises dont l'ensemble des ayants droit économiques est d'ores et déjà inscrit es-qualité au Registre du commerce.

A noter que le registre suisse de transparence n'est pas public et que son accès est restreint.

Nous vous incitons vivement à vérifier dès à présent la situation de votre entreprise et à respecter les obligations que cette nouvelle loi lui impose.

Demeurant évidemment à votre entière disposition pour toute question ou interrogation, nous vous adressons dans l'intervalle, chère Madame, cher Monsieur, nos cordiaux messages.

Fédération genevoise des métiers du bâtiment - FMB

Pierre-Alain L'HÔTE
Président

Nicolas RUFENER
Secrétaire général